

# Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise  
Arrondissement de SENLIS  
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE  
03.44.87.17.45  
mairie.rouville@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

### Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART et Julien MOMMELE

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

**Absent excusé :** Monsieur Pascal BONACCORSI.

**Pouvoir de :** Monsieur Pascal BONACCORSI à Madame Dominique GONCALVES.

**Secrétaire de séance :** Bénédicte BONNOT.



### **0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance**

Madame BONNOT se propose et c'est à l'unanimité qu'elle est nommée secrétaire de séance.

### **1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Aucune remarque n'étant formulée et après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2 : Délibération pour le legs de la maison sise chemin des Meuniers**

Pour rappel : le maire a été contacté à la fin de l'été 2022 par un notaire parisien car la commune a été destinataire d'un legs portant sur une maison sise à ROUVILLE d'une valeur estimée aujourd'hui à environ 80 000 euros.

Lors de la dernière séance de conseil municipal, trois solutions avaient été proposées aux conseillers municipaux concernant ce bien et sa possible acquisition :

1/ Refuser le legs ;

2/ Accepter le legs et ses conditions, notamment « ne pas en tirer de but lucratif » ;

3/ Accepter le legs en payant les droits de succession qui sont estimés à 48 000 euros environ, s'ajoutent les frais de notaire et les possibles pénalités de retard liées à la revente. Lors de la séance du 20 janvier dernier, le conseil municipal avait penché pour cette dernière possibilité afin d'acquérir le bien puis de le revendre.

Pour messieurs DEMARET et HAUDRECHY, si la commune réalise cette acquisition et procède au nettoyage du jardin puis à la revente du bien, elle sortira gagnante de cette transaction car la valeur du terrain uniquement est estimée à plus de 110 000 euros.

Afin d'avancer dans les démarches notariales, il convient aujourd'hui de confirmer ce choix avec la prise d'une délibération.

Madame GONCALVES aurait souhaité que le conseil municipal puisse visiter le bien avant de prendre une décision.

Après en avoir délibéré, à huit voix pour et deux absentions de madame GONCALVES (dont une pour monsieur BONACCORSI dont elle a le pouvoir), c'est à la majorité que le conseil municipal accepte le legs et paiera les droits de succession liés à ce bien dans le but futur de le revendre.

### 3 : Budget communal

#### Vote des comptes de gestion et administratif 2022 du budget principal de la commune

Pour rappel, le compte de gestion concerne les écritures comptables enregistrées par la trésorerie tandis que le compte administratif concerne les écritures comptables réalisées par l'ordonnateur de la commune.

Les écritures relatives à ces deux comptes sont concordantes pour l'année 2022 et se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats (001/002)	- €	88 154.55 €		44 137.96 €		132 292.51 €
compte 1068/	- €					
Op. de l'exercice	163 711.75 €	210 506.29 €	215 715.60 €	45 400.95 €	379 427.35 €	255 907.24 €
Totaux	163 711.75 €	298 660.84 €	215 715.60 €	89 538.91 €	379 427.35 €	388 199.75 €
Résultat de clôture		134 949.09 €	- 126 176.69 €			8 772.40 €

L'excédent de fonctionnement 2022 est de 134 949.09 euros et le déficit d'investissement de 126 176.69 euros.

Le premier adjoint au maire, monsieur DEMARET met aux voix ces deux comptes 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

#### Affectation des résultats 2022 du budget communal sur le budget primitif 2023

Il est proposé par monsieur le maire, de reporter les résultats 2022 au budget 2023 comme suit :

126 176.69 euros à la ligne 001 déficit de la section d'investissement reporté ;

126 176.69 euros au compte 1068 investissement recette avec émission d'un titre de recette ;

8 772.40 euros à la ligne 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le conseil municipal approuve cette affectation de résultats.

#### Présentation et vote du budget principal 2023

Après lecture faite de l'édition préparatoire du budget principal,

Les membres du conseil municipal délibèrent et votent, à l'unanimité le budget de l'exercice 2023, nomenclature M.57 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	223 568.60 €	350 139.92 €
Recettes	223 568.60 €	350 139.92 €

#### 4 : Budget assainissement

##### Vote des comptes de gestion et administratif 2022 du budget assainissement de la commune

Les écritures relatives à ces deux comptes sont concordantes pour l'année 2022 et se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats (001/ 002)		19 469.76 €		263.86 €		19 733.62 €
compte 1068/						
Op. de l'exercice	39 466.78 €	46 759.77 €	34 850.03 €	36 502.00 €	74 316.81 €	83 261.77 €
Totaux	39 466.78 €	66 229.53 €	34 850.03 €	36 765.86 €	74 316.81 €	102 995.39 €
Résultat de clôture		26 762.75 €		1 915.83 €		28 678.58 €

Monsieur DEMARET met aux voix les deux comptes de l'année 2022 : le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement de la commune.

##### Affectation des résultats 2022 du budget assainissement sur le budget primitif assainissement 2023

Il est proposé par monsieur le maire, de reporter les résultats 2022 au budget 2023 comme suit :

1 915, 83 euros reportés à la ligne 001 investissement recettes

6 000 euros au compte 1068 investissement recettes

20 762,75 euros à la ligne 002 excédent de fonctionnement

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le conseil municipal approuve cette affectation de résultat.

##### Présentation et vote du budget assainissement 2023

Après lecture faite de l'édition préparatoire du budget annexe assainissement,

Les membres du conseil municipal délibèrent et votent, à l'unanimité le budget de l'exercice 2023, nomenclature M.49 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	61 167.75 €	38 417.83 €
Recettes	61 167.75 €	38 417.83 €

Madame GONCALVES signale qu'il aurait été préférable de recevoir les documents des budgets des lotissements en amont de la réunion de conseil municipal.

## 5 : Budget lotissement du Tour de Ville

### Vote des comptes de gestion et administratif 2022 du budget lotissement du Tour de Ville

Les écritures relatives à ces deux comptes sont concordantes pour l'année 2022 et se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats (001/ 002)						
compte 1068/						
Op. de l'exercice	82 869.00 €	82 869.00 €	82 680.24 €	10 000.00 €	165 549.24 €	92 869.00 €
Totaux	82 869.00 €	82 869.00 €	82 680.24 €	10 000.00 €	165 549.24 €	92 869.00 €
Résultat de clôture			- 72 680.24 €			- 72 680.24 €

Monsieur DEMARET met aux voix les deux comptes de l'année 2022 : le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement du Tour de Ville.

### Affectation des résultats 2022 du budget lotissement du Tour de Ville sur le budget primitif lotissement du Tour de Ville 2023

Il est proposé par monsieur le maire, de reporter les résultats 2022 au budget 2023 comme suit :

72 680.24 euros à la ligne 001 dépenses de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le conseil municipal approuve cette affectation de résultat.

### Présentation et vote du budget annexe lotissement Tour de Ville pour l'année 2023

Après lecture faite de l'édition préparatoire du budget annexe lotissement,

Les membres du conseil municipal délibèrent et votent, à l'unanimité le budget de l'exercice 2023, nomenclature M.57 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	165 727.06 €	196 650.78€
Recettes	307 703.88€	196 650.78 €

## 6 : Budget lotissement du Tour de l'église

### Vote des comptes de gestion et administratif 2022 du budget lotissement du Tour de l'église.

Pour ce budget annexe, les écritures relatives à ces deux comptes sont concordantes pour l'année 2022 et se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats (001/ 002)						- €
compte 1068/						
Op. de l'exercice	764 243.47 €	764 243.47 €	761 494.28 €	870 000.00 €	1 525 737.75 €	1 634 243.47 €
Totaux	764 243.47 €	764 243.47 €	761 494.28 €	870 000.00 €	1 525 737.75 €	1 634 243.47 €
Résultat de clôture				108 505.72 €		108 505.72 €

Monsieur DEMARET met aux voix les deux comptes de l'année 2022 : le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement du Tour de l'église.

### **Affectation des résultats 2022 du budget annexe lotissement Tour de l'église sur le budget primitif 2023 du même budget.**

Il est proposé par monsieur le maire, de reporter les résultats 2022 au budget 2023 comme suit :

108 505.72 euros à la ligne 001 recettes de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le conseil municipal approuve cette affectation de résultat.

### **Présentation et vote du budget annexe lotissement Tour de l'église pour l'année 2023**

Après lecture faite de l'édition préparatoire du budget annexe lotissement, les membres du conseil municipal délibèrent et votent, à l'unanimité le budget de l'exercice 2023, nomenclature M.57 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	795 938.42 €	870 000 €
Recettes	795 938.42 €	870 000 €

### **7 : Vote du taux des taxes pour l'année 2023**

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté.

Après en avoir délibéré, tout en sachant que les bases d'imposition prévisionnelles vont augmenter de 6%, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxe foncière sur le bâti TFB et le non bâti TFNB et de reprendre le taux de 2019 pour la taxe d'habitation.

Les pourcentages votés se résument ainsi :

Pour 2023	
	Taux année 2023 en %
TFB	33.41
TFNB	26.24
TH	17.97

### **8 : Délibération possible pour la rémunération supplémentaire possible de l'agente recenseur**

Monsieur le maire remercie Madame Clémence CREMOUX pour son sérieux et sa disponibilité pour cette phase de collecte.

Lors de la séance du 23 septembre 2022, il avait été proposé de verser 453 euros nets correspondant à la dotation de recensement versée par l'INSEE à la commune puis un possible autre versement à Madame Clémence CREMOUX en fonction du travail réalisé. Monsieur le maire propose de lui verser 100 euros nets soit 124.42 bruts. Après avoir délibéré, c'est à la majorité des membres présents que Madame Clémence CREMOUX percevra un 100 euros nets supplémentaires.

## **9 : Informations et questions diverses**

-La soirée de la Saint Patrick - samedi 18 mars - organisée par l'Orchestre du Valois fut une belle réussite avec 200 visiteurs et 150 repas servis. Un groupe de musiques irlandaises s'est produit suivi de Luc ALENVERS. Pour le côté gustatif, la société la croisée des bières (bières artisanales françaises) étant présente ainsi que le fumoir rouvillois. Le conseil municipal remercie vivement Aude FERTE pour son don d'affiches et de panneaux permettant l'affichage des événements du village.

-Le dimanche 2 avril aura lieu le déjeuner des aînés dans la maison communale ; une vingtaine de personnes ont répondu favorablement. Madame BONNOT trouve dommage, malgré la décision votée et retenue par la commission des fêtes, que les personnes invitées soient de 65 ans et plus et non pas de 60 ans et qu'elles ne puissent pas venir avec leur conjoint.

-Afin d'organiser au mieux la brocante du 1<sup>er</sup> mai, la commission des fêtes se réunira le jeudi 13 avril à 18 heures. L'annonce pour la parution de la brocante sur le site internet de l'incontournable a bien été envoyée.

-La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le vendredi 7 avril également à 18 heures.

-Les compteurs LINKY seront installés progressivement dans tout le village à partir de juin et les administrés devront prendre rdv avec la SICAE pour effectuer ce changement.

-La collecte des déchets verts à repris.

-Le van numérique propose de guider les personnes ayant des difficultés avec l'informatique. Ils permettront la prise en main d'équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette), l'installation d'applications ou encore le fonctionnement d'une boîte mail. Le van est présent sur différents sites et tous les mardis de 14 à 17h à côté de l'ancienne cabine téléphonique.

-L'association apicole sud-Aisne a récemment prêté des pièces à frelons asiatiques par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Valois (C.C.P.V.)

-La C.C.P.V. est en train de réaliser un projet d'art sur son territoire dont le coût est de 3 millions d'euros.

-Monsieur le maire indique qu'il sollicitera ses conseillers cette année pour les travaux de construction d'un garage dans la maison communale et notamment la réalisation de la dalle. Un permis de construire sera déposé et le garage actuel sera transformé avec des wc classiques et pour les personnes à mobilité réduite.

-Côté lotissement du Tour de Ville les travaux de voirie sont en phase finale avec la pose de grillage et la réalisation des espaces verts. Un cassis a été effectué, il est assez évasé ce qui a été signalé en réunion de chantier. La vente du premier lot sera signée le 19 avril.

-Madame GONCALVES évoque les problèmes de chloridazone : la SAUR a installé les nouvelles armoires électriques qui vont permettre de pomper l'eau dans les forages les moins pollués en chloridazone. Une présentation pour traiter l'eau au charbon actif a été présentée aux membres du bureau du syndicat d'eau d'AUGER-SAINT-VINCENT. Cette solution présente un coût très élevé mais qui peut être subventionné à hauteur de 80%.

-Madame BONNOT rappelle l'obligation d'installer des drapeaux européens et français dans les écoles. Le message sera passé au syndicat scolaire.

-Elle demande à ce qu'un entretien soit fait sur la porte de l'église Saint Fuscien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.  
La prochaine réunion est donc fixée au vendredi 9 juin 2023.